

## Compte rendu de séance du 27 octobre 2017

Secrétaire(s) de la séance: Caroline CIVARD

Un tour de table est fait lors duquel les élus ont donné le compte rendu des différentes réunions ou commissions à laquelle ils sont associés.

Décision de l'assemblée sur les divers dossiers présentés par Mr le Maire.

Approbation

- RPSQ Rapport Prix Service et Qualité de l'eau 2016 relatif au Syndicat d'adduction d'eau du Haut Forez SIAEP HT FOREZ
- Nouveau statuts Syndicat d'eau et d'Assainissement du Velay Rural pour extension du périmètre d'intervention du Syndicat
- Nouveau statuts SIEPSBC qui acte l'exonération de la participation des communes adhérentes si aucun enfant n'est scolarisé.
- Adhésion Pôle santé au travail auprès du CDG de la Loire et signature d'une convention d'adhésion pour 3 ans, ce service permet d'adhésion à la médecine du travail pour tous les agents.
- Contrat de Location appartement à l'auberge de Leignec à Monsieur Poulard Alexis
- Contrat de location de Mme Barjon Jacqueline bâtiment de la mairie à Leignec

Voirie Forestière

Monsieur le maire informe l'assemblée de l'attribution d'une subvention de 48 312 euros pour La reprise de certaines voiries forestières de la commune ; Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire signer la convention à venir avec le conseil général et décide des travaux à réaliser en 2017. Les chemins vers Tardivier – Estivareilles – le Menis et le Sapey seront repris après relevé de parcelles par le géomètre. Les crédits nécessaires étant insuffisants, une décision budgétaire sera prise pour honorer les factures de fin d'année.

Subvention cantonale

La demande de subvention 2018 doit être envoyée au conseil départemental avant le 31 décembre 2017, les élus décident de solliciter le conseil départemental pour la réfection des volets de tous les bâtiments publics de la commune.

Suite à deux demandes de l'office notarial les élus renoncent à leur droit de préemption pour une parcelle de bois au Menis et une autre vers le village du Cros.

Mutualisation des moyens avec Loire Forez

Le conseil municipal décide d'adhérer à la mutualisation des moyens entre les deux collectivités, le détail de chaque prestation fera l'objet d'un débat en conseil.

Règlementation boisement 2018

Le règlement communal de boisement date de 1985, Monsieur le Maire propose de solliciter l'aide de la DDEA pour une mise à jour en collaboration avec les communes environnantes. Une commission doit être créée pour participer à l'élaboration du nouveau règlement en 2018. Mrs Fonton Rolly Marey sont désignés pour participer avec Monsieur le maire à la commission.

Voies communales

Suite au transfert de la compétence voirie à Loire Forez au 1<sup>er</sup> janvier 2018, il est nécessaire de refaire le classement de la voirie communale et rurale, les élus valident le tableau de classement.

Le conseil municipal donne son accord pour la création d'un passage piéton dans le mur du jardin maison VIEL le bourg à Merle. Ce passage à créer ne doit pas détériorer le domaine communal.

Accord à Monsieur Bardon pour la vente de Pizzas en camion. Les élus valident le stationnement du véhicule pour la vente devant les gîtes à Merle (accès à l'électricité).

Réponse au courrier de Monsieur Laffont. Après étude du dossier les élus ne peuvent y donner suite à cette initiative malgré l'intérêt qu'elle représente, faute de moyens financiers. Les perspectives à venir et les transferts qui s'opèrent ne permettent pas actuellement une projection financière suffisamment fiable pour un projet de cette envergure, certains édifices communaux ne peuvent actuellement être réhabilités faute de moyens financiers.

Reconduction de l'action sociale 2017 : CNAS de 600 euros pour l'ensemble des agents.

Chemin de la Côte : suite à la demande de M Pelardy, le chemin sera repris jusqu'en limite du domaine communal.